



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120410-20328-DE-1-1_0
Date de signature : 12/04/12
Date de réception : jeudi 12 avril 2012
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓ 

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.442**

Séance publique du

10 avril 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS / AVENANTS AUX  
CONVENTIONS DE SUBVENTIONS AFFERENTES**

Le 10/04/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 4 avril 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jacques AGOPIAN à M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jacques GARCON à M. Stéphane PAOLI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. André GUINDE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Chantal DAVENNE

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction des Sports

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 10/04/12

-----

**RAPPORTEUR** : M. Francis TAULAN  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique** : 13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS / AVENANTS AUX CONVENTIONS DE SUBVENTIONS AFFERENTES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Je vous propose par le présent rapport d'allouer aux clubs sportifs des subventions dans le cadre :

- Des actions contractualisées (dispositifs du Pass'sport Club et des stages sportifs), telles que présentées en annexe **1.1**
- Du fonctionnement général aux clubs de loisirs, tel que présenté en annexe **1.2**
- De l'organisation d'une manifestation sportive organisée sur la commune, telle que présentée en annexe **1.3**

Par ailleurs, conformément aux prescriptions de l'article 1, du titre 1 des conventions de subventions qui lient la Ville et les clubs sportifs aixois et en application de l'article 10 de la loi 2000.321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001.495 du 06 juin 2001, il est nécessaire d'adopter des avenants aux dites conventions, tels que présentés en annexes **2 à 9**.

En conséquence, nous vous demandons, chers collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de l'attribution de subventions dans le cadre des actions contractualisées, telles que définies en annexe **1.1** pour un montant de **89 644 €** sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville, sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2012, et affectée au compte 924.15.6574.1551, qui présente les disponibilités suffisantes.
- **DECIDER** de l'attribution de subventions de fonctionnement aux clubs de loisir, telles que définies en annexe **1.2** pour un montant de **11 000 €** sachant que la dépense en résultant sera

imputée au budget de la Ville sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2012, et affectée au compte 924.15.6574.1547, qui présente les disponibilités suffisantes.

- **DECIDER** de l'attribution de subventions dans le cadre de l'organisation d'une manifestation sportive telle que définie en annexe **1.3** pour un montant de **2 000 €** sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville, sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2012, et affectée au compte 924.15.6574.1550, qui présente les disponibilités suffisantes.

Tous les dossiers de demandes de subventions ont été présentés le 21 février 2012.

- **ADOPTER** les avenants aux conventions de subventions afférentes, tels que présentés en annexes 2 à 9.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux sports à signer ces documents,

**2012.442 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS / AVENANTS AUX  
CONVENTIONS DE SUBVENTIONS AFFERENTES**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 54</b>
<b>Présents</b>	<b>: 46</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 1</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 54</b>
<b>Pour</b>	<b>: 54</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

M. Victor TONIN

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

## Annexe 1.1

Ligne budgétaire : 924.15.6574.1551  
montant du dispo : 300 000 €

		Dispositif du Pass'sport Club		Stages Sportifs		TOTAUX
A C T I O N S  C O N T R A C T U A L I S E S	NOMS ASSOCIATIONS	Année 2011	1er et 2ème Trimestre 2012 (présente dotation)	1er et 2ème Trimestre 2011	Toussaint 2011 (présente dotation)	
		AIX ATHLE PROVENCE N° de tiers : 74892	4 665 €	1 375 €	0 €	0 €
	AIX GYM N° de tiers : 64059	3 785 €	2 100 €	5 040 €	620 €	2 720 €
	AIX LES MILLES TENNIS DE TABLE N° de tiers : 49412	3 790 €	6 460 €	0 €	0 €	6 460 €
	AIX UNIVERSITÉ CLUB ESCRIME N° de tiers : 25022	1 545 €	2 455 €	0 €	0 €	2 455 €
	AIX UNIVERSITÉ CLUB JUDO N° de tiers : 25021	14 285 €	10 530 €	0 €	0 €	10 530 €
	AIX VTT THRIFTY N° de tiers : 38904	6 750 €	5 710 €	0 €	0 €	5 710 €
	ANIMATION PROVENÇALE MULTISPORT N° de tiers : 65790	1 910 €	630 €	4 065 €	550 €	1 180 €
	ASSOCIATION SHOTO DES AMIS DE MADAGSCAR (ASAM) N° de tiers : 79214	340 €	710 €	0 €	0 €	710 €
	ASSOCIATION SPORTIVE AIXOISE N° de tiers : 30731	2 110 €	945 €	0 €	0 €	945 €
	ATHLETIC PAYS AIXOIS N° de tiers : 16753	0 €	300 €	0 €	0 €	300 €
	CLUB DE LA TOUR D'AYGOSI N° de tiers : 15355	17 360 €	15 670 €	0 €	0 €	15 670 €
	COUNTRY CLUB AIXOIS N° de tiers : 11438	27 270 €	8 620 €	0 €	0 €	8 620 €
	ESCRIME DU PAYS D'AIX N° de tiers : 72416	3 475 €	2 940 €	0 €	0 €	2 940 €
	FOYER RURAL DE PUYRICARD N° de tiers : 9212	600 €	100 €	0 €	0 €	100 €
	GYMNASTIQUE RYTHMIQUE D'AIX EN PROVENCE N° de tiers : 44554	11 110 €	9 040 €	0 €	0 €	9 040 €
	HIP HOP SOUL STYLE N° de tiers : 50046	1 965 €	1 795 €	0 €	0 €	1 795 €
	PAYS D'AIX NATATION N° de tiers : 25023	5 950 €	5 910 €	11 442 €	710 €	6 620 €
	PAYS D'AIX RUGBY CLUB N° de tiers : 10378	0 €	0 €	3 450 €	424 €	424 €
	PREMIÈRE COMPAGNIE DE TIR A L'ARC N° de tiers : 11095	2 695 €	1 660 €	0 €	0 €	1 660 €
	RUSTINES ET GODILLOTS N° de tiers : 67986	2 580 €	1 905 €	0 €	0 €	1 905 €
	SET PADEL N° de tiers : 62797	2 965 €	2 255 €	0 €	0 €	2 255 €
	SQUASH PASSION N° de tiers : 15354	3 910 €	3 120 €	0 €	0 €	3 120 €
	TRIATHL/AIX N° de tiers : 49471	9 765 €	2 675 €	300 €	435 €	3 110 €
		128 825 €	86 905 €	24 297 €	2 739 €	89 644 €

Annexe 1.2 Ligne budgétaire 924.15.6574.1547  
Montant du dispo : 25 000 €

<b>CLUBS DE LOISIRS</b>				
<b>N°TIERS</b>	<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>2010/2011</b>	<b>2011/2012 Acompte</b>	<b>2011/2012 Solde (proposition)</b>
N° de tiers : <b>72417</b>	AIX PARACHUSTIME PASSION	0 €	0 €	500 €
N° de tiers : <b>11435</b>	BOULE DE LA PETITE VITESSE	500 €	0 €	500 €
N° de tiers : <b>37773</b>	CLUB SPORTIF ET LOISIRS DU LYCEE MILITAIRE	1 000 €	0 €	1 000 €
N° de tiers : <b>64248</b>	GV MIEUX VIVRE	500 €	0 €	500 €
N° de tiers : <b>42651</b>	LA BOULE MILLOISE	500 €	0 €	500 €
N° de tiers : <b>83367</b>	SENIOR SPORT SANTE	0 €	0 €	2 000 €
N° de tiers : <b>60391</b>	SOCIETE DE TIR AMICALE ET SPORTIVE AIX	3 000 €	0 €	3 000 €
N° de tiers : <b>19554</b>	UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE	5 000 €	0 €	3 000 €
				<b>11 000 €</b>

Annexe 1.3 Ligne budgétaire 924.15.6574.1550  
Montant du dispo : 54 300 €

<b>MANIFESTATION SPORTIVE</b>			
<b>N°TIERS</b>	<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>objet</b>	<b>Année 2012 (proposition)</b>
N° de tiers : <b>46111</b>	AIX DRIVING CLUB	9e concours d'attelage de tradition	2 000 €
			<b>2 000 €</b>

<b>TOTAL ANNEXES 1.1, 1.2 et 1.3</b>	<b>102 644 €</b>
--------------------------------------	------------------

**AVENANT N°1**

Direction Générale Adjointe Des Services  
**Qualité de Vie**  
Direction des Sports  
Service de l'animation Sportive de la Cité

**A LA CONVENTION DE SUBVENTIONS  
CONCLUE ENTRE L'ASSOCIATION SPORTIVE  
« AIX ATHLE PROVENCE »  
ET LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE**

**ENTRE** : LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal N° , ci après dénommée La COMMUNE

**D'UNE PART**

**ET** : L'association sportive « AIX ATHLE PROVENCE », immatriculée sous le numéro : 513 886 333 00014, représentée par Monsieur Georges LEGUILLOU, son Président en exercice, dont le siège social est situé à la piscine Yves Blanc, 26 Avenue des écoles militaires, 13100 Aix-en-Provence ci après dénommée l'Association

**D'AUTRE PART**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Une subvention pour un montant de **45 000 €** a été attribuée par délibération du Conseil Municipal en date du 20 février 2012, N° 2012.249, à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3e alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention susvisée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

**ARTICLE 1** : La Commune attribue à l'association une subvention de **1 375 €**.

Cette subvention est allouée dans le cadre du dispositif du Pass'sport Club pour la saison sportive 2011/2012.

**ARTICLE 2** : Cette subvention sera versée à l'association dans le courant du mois de mai 2012.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La COMMUNE,





**AVENANT N°1**

**A LA CONVENTION DE SUBVENTIONS  
CONCLUE ENTRE  
« L'ASSOCIATION SPORTIVE AIXOISE »  
ET LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE**

Direction Générale Adjointe Des Services  
**Qualité de Vie**  
Direction des Sports  
Service de l'animation Sportive de la Cité

**ENTRE** : LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal N° , ci après dénommée La COMMUNE

**D'UNE PART**

**ET** : « L'ASSOCIATION SPORTIVE AIXOISE », immatriculée sous le numéro : 402 846 844 00023, représentée par Monsieur Pierre BRACCHI, son Président en exercice, dont le siège social est situé au stade Georges Carcassonne, 10, Avenue des Déportés de la Résistance, 13100 Aix-en-Provence ci après dénommée l'Association

**D'AUTRE PART**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Une subvention pour un montant de **35 000 €** a été attribuée par délibération du Conseil Municipal en date du 20 février 2012, N° 2012.249, à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3e alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention susvisée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

**ARTICLE 1** : La Commune attribue à l'association une subvention de **945 €**.

Cette subvention est allouée dans le cadre du dispositif du Pass'sport Club pour la saison sportive 2011/2012.

**ARTICLE 2** : Cette subvention sera versée à l'association dans le courant du mois de mai 2012.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La COMMUNE,

**Direction Générale Adjointe Des Services**  
Qualité de Vie  
**Direction des Sports**  
Service Animation Sportive de la Cité

**AVENANT N° 1**  
**À la convention de subventions**  
**Conclue entre l'Association Sportive**  
**« ESCRIME DU PAYS D'AIX »**  
**et La COMMUNE d'AIX EN PROVENCE**

**ENTRE** : LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par le Maire ou l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal N° , ci après dénommée La COMMUNE

**D'UNE PART**

**ET** : L'association sportive « ESCRIME DU PAYS D'AIX », immatriculée sous le numéro : 507 926 541 00024, représentée par Monsieur COURTIER Nicolas, son Président en exercice, dont le siège social est situé au 10, Avenue Paul Cézanne, 13090 AIX EN PROVENCE ci après dénommée l'Association

**D'AUTRE PART**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Une subvention pour un montant de **33 500 €** a été attribuée par délibération du Conseil Municipal en date du 20 février 2012, N° 2012.249, à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention susvisée, il convient d'allouer à cette association une nouvelle aide financière, laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

**ARTICLE 1** : La Commune attribue à l'association une subvention de **2 940 €**.

Cette subvention est allouée dans le cadre du dispositif du Pass'sport Club pour la saison sportive 2011/2012.

**ARTICLE 2** : Cette subvention sera versée à l'association dans le courant du mois de mai 2012.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La COMMUNE,

**AVENANT N°1**  
**A la convention de subventions**  
**Conclue entre l'association**  
**« GYMNASTIQUE RYTHMIQUE D'AIX EN**  
**PROVENCE »**  
**et La COMMUNE d'AIX EN PROVENCE**

Direction Générale Adjointe Des Services  
**Qualité de Vie**  
Direction des Sports  
**Service de l'Animation Sportive de la Cité**

**ENTRE** : LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal N° , ci après dénommée La COMMUNE

**D'UNE PART**

**ET** : L'association « GYMNASTIQUE RYTHMIQUE D'AIX EN PROVENCE», immatriculée sous le numéro : 425 135 068 00012, représentée par Madame MIRETTI Christine, sa Présidente en exercice, dont le siège social est situé à la Maison des clubs, Complexe sportif du Val de l'Arc, Chemin des infirmeries, 13090 AIX-EN-PROVENCE, ci après dénommée l'Association

**D'AUTRE PART**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Une subvention pour un montant de **16 200 €** a été attribuée par délibération du Conseil Municipal en date du 20 février 2012, N° 2012.249, à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3e alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention susvisée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

**ARTICLE 1** : La Commune attribue à l'association une subvention pour un montant de **9 040 €**.

Cette subvention est allouée dans le cadre du dispositif du Pass'sport Club pour la saison sportive 2011/2012.

**ARTICLE 2** : Cette subvention sera versée à l'association dans le courant du mois de mai 2012.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La COMMUNE,

**AVENANT N°4**  
**A la convention de subventions**  
**Conclue entre l'association**  
**«HI HOP SOUL STYLE PROVENCE »**  
**et La COMMUNE d'AIX EN PROVENCE**

Direction Générale Adjointe Des Services  
**Qualité de Vie**  
Direction des Sports  
**Service de l'Animation Sportive de la Cité**

**ENTRE** : LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal N° , ci après dénommée La COMMUNE

**D'UNE PART**

**ET** : L'association « HIP HOP SOUL STYLE », immatriculée sous le, numéro : 479 573 628 00035, représentée par Monsieur Mustafa EL MIRI, son Président en exercice, dont le siège social est situé au 37, Boulevard Aristide Briand, 13100 AIX-EN-PROVENCE, ci après dénommée l'Association

**D'AUTRE PART**

**EXPOSE DES MOTIFS**

La Commune d'Aix en Provence a adopté une convention d'objectifs triennale établie avec l'association par délibération du Conseil municipal du 8 mars 2010, N°2010-214.

Depuis, des subventions ont été attribuées par délibérations successives des Conseils Municipaux, soit 22 025 € pour l'année 2010, 29 940 € pour l'année 2011 et 1 500 € au Conseil Municipal du 20 février 2012.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3e alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention susvisée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière, laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°4 et son adoption par les deux parties signataires.

**ARTICLE 1** : La Commune attribue à l'association une subvention pour un montant de **1 795 €**.

Cette subvention de fonctionnement est allouée dans le cadre du dispositif du Pass'sport Club pour la saison sportive 2011/2012.

**ARTICLE 2** : Cette subvention sera versée à l'association dans le courant du mois de mai 2012.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La COMMUNE,

**AVENANT N°1**  
**À la convention de subventions**  
**Conclue entre l'Association Sportive**  
**« PAYS D'AIX NATATION »**  
**Et La COMMUNE d'AIX EN PROVENCE**

**Direction Générale Adjointe Des Services**  
Qualité de vie  
**Direction des Sports**  
Service de l'animation Sportive de la Cité

**ENTRE** : LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal N° , ci après dénommée La COMMUNE

**D'UNE PART**

**ET** : L'association « PAYS D'AIX NATATION », immatriculée sous le numéro : 353 822 034 00016, représentée par Monsieur Bernard RAYAUME, son Président en exercice, dont le siège social est situé à la piscine Yves Blanc, route du Tholonet, 13100 Aix-en-Provence ci après dénommée l'Association

**D'AUTRE PART**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Une subvention pour un montant de **64 282 €** a été attribuée par délibération du Conseil Municipal en date du 20 février 2012, N°2012.249, à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention susvisée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

**ARTICLE 1** : La Commune attribue à l'association une subvention de **6 620 €**.

Soit affecté :

- ▲ **5 910 €** dans le cadre du dispositif du Pass'sport Club pour la saison sportive 2011/2012
- ▲ **710 €** dans le cadre des stages sportifs des vacances de la Toussaint 2011 (repas)

**ARTICLE 2** : Cette subvention sera versée à l'association dans le courant du mois de mai 2012.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La COMMUNE,

Direction Général Adjointe Des Services  
**Qualité de Vie**  
Direction Des Sports  
**Service Animation Sportive de la Cité**

**AVENANT N°1**  
**A la convention de subventions**  
**Conclue entre l'association sportive**  
**« PAYS D'AIX RUGBY CLUB »**  
**Et La COMMUNE d'AIX EN PROVENCE**

**ENTRE** : LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal N° , ci après dénommée La COMMUNE

**D'UNE PART**

**ET** : L'association sportive « PAYS D'AIX RUGBY CLUB », immatriculée sous le numéro : 414 865 857 00018, représentée par Monsieur Lucien SIMON, son Président en exercice, dont le siège social est situé au 20, Avenue Marcel Pagnol, 13090 AIX EN PROVENCE, ci après dénommée l'Association

**D'AUTRE PART**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Une subvention pour un montant de **125 000 €** a été attribuée par délibération du Conseil Municipal en date du 20 février 2012, N°2012.249, à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3e alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention susvisée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

**ARTICLE 1** : La Commune attribue à l'association une subvention d'un montant de **424 €**.

Cette subvention est allouée dans le cadre du dispositif des stages sportifs des vacances de la Toussaint 2011 (repas)

**ARTICLE 2** : Cette subvention sera versée à l'association dans le courant du mois de mai 2012.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La COMMUNE,

**AVENANT N° 1**  
**À la convention de subventions**  
**Conclue entre l'Association Sportive**  
**« TRIATHL'AIX »**  
**Et La COMMUNE d'AIX EN PROVENCE**

Direction Générale Adjointe Des Services  
**Qualité de Vie**  
Direction des Sports  
**Service Animation Sportive de la Cité**

**ENTRE** : LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal N° , ci après dénommée La COMMUNE,

**D'UNE PART**

**ET** : L'association sportive « TRIATHL'AIX », immatriculée sous le numéro : 397 747 858 00025, représentée par Monsieur BERROCAL Daniel, son Président en exercice, dont le siège social est situé au stade Georges Carcassonne, Route du Tholonet, 13090 AIX EN PROVENCE, ci après dénommée l'Association

**D'AUTRE PART**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Une subvention pour un montant de **45 100 €** a été attribuée par délibération du Conseil Municipal en date du 20 février 2012, N° 2012.249, à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3e alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention susvisée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

**ARTICLE 1** : La Commune attribue à l'association une subvention de **3 110 €**.

Soit affecté :

- ♣ **2 675 €** dans le cadre du dispositif du Pass'sport Club pour la saison sportive 2011/2012
- ♣ **435 €** dans le cadre des stages sportifs des vacances de la Toussaint 2011 (repas).

**ARTICLE 2** : Cette subvention sera versée à l'association dans le courant du mois de mai 2012.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La COMMUNE,